



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Articulation des Maisons des 1 000 premiers jours avec les services de PMI

Question orale n° 794

### Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le déploiement des Maisons des 1 000 premiers jours et de leur articulation avec les services de protection maternelle et infantile (PMI). Les mille premiers jours de l'enfant sont déterminants pour son développement. Ils structurent durablement le métabolisme, les comportements de santé et le capital santé d'un individu. L'accompagnement des familles durant cette période est, dès lors, un enjeu majeur de santé publique. Les services de PMI sont les structures dédiées à l'accompagnement personnalisé des parents : suivi de grossesse, consultation après accouchement, suivi médical du nourrisson, ateliers en groupe (pair-aidance) organisés afin d'évoquer les préoccupations, les questions des parents et prodiguer des conseils. Le développement des Maisons des 1 000 premiers jours soulève donc des interrogations quant à leur articulation avec les services de PMI. En effet, le référentiel national prévoit qu'elles assurent, en lien avec les PMI, des missions de promotion de la santé périnatale (entretien prénatal précoce, suivi de grossesse) ainsi que de la santé du jeune enfant. Au-delà de cette coopération, elles sont également appelées à proposer des consultations de prévention en santé, médico-sociales ou paramédicales, des actions de soutien à la parentalité, des missions d'information et de d'orientation, des activités favorisant la socialisation et l'éveil de l'enfant, ainsi qu'un rôle de centre de ressources pour les professionnels - autant d'activités et de compétences historiquement exercées par les services de PMI. Cette situation soulève d'autant plus de questions que les PMI font face à des difficultés en matière de ressources humaines et de financement. Dans ce contexte, cette coexistence interroge sur l'opportunité de créer de nouveaux dispositifs plutôt que de renforcer les structures déjà implantées et reconnues des familles. Il souhaiterait donc savoir quelles évaluations ont été conduites ou engagées concernant les Maisons des 1 000 premiers jours, selon quels indicateurs de suivi et d'impact et comment le Gouvernement entend garantir leur complémentarité avec les services de PMI. Il lui demande également quelles mesures sont envisagées pour renforcer l'attractivité, les effectifs et les moyens financiers des PMI afin qu'elles puissent pleinement assurer leurs missions auprès des familles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 794

**Rubrique :** Institutions sociales et médico sociales

**Ministère interrogé :** Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)